



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable
Direction générale des services

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tables Communes

Siège social : 68, rue Gallieni 93000 BOBIGNY

Procès-verbal de la séance du Comité syndical

**Mardi 10 février 2026
à 18 h 30**

L'an deux mil vingt-six, le 4 février, le Comité syndical du Syndicat intercommunal pour la restauration collective légalement convoqué le 10 février, s'est assemblé par visioconférence, sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, président de Tables Communes.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents est de :	17 (pour les délibérations 2026-15, 2026-16, et 2026-18 à 2026-21) 15 (pour la délibération 2026-17)
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	3 (pour les délibérations 2026-15, 2026-16, et 2026-18 à 2026-21) 2 (pour la délibération 2026-17)
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents est de :	20 (pour les délibérations 2026-15, 2026-16, et 2026-18 à 2026-21) 17 (pour la délibération 2026-17)

Étaient présents :

Majide AMMAD, Dominique ATTIA, Philippe BOUYSSOU, Philippe BRUSCOLINI, Daniele CREACHCADEC, Mélanie DAVAUX, Nicole DUBOE, Stéphane DUPRÉ, Farid DJABALI, Fabienne GELY, Élodie GIRARDET, Sylvie JALIBERT, Tania KITIC, Idir MAMADI, Merhez MRAIDI, Michel NUNG, Ghaïs OURABAH-BERRTOUT, Aline PINEAU, Leila SLIMANE, Magali TEMPO, Évelyne WEGEL.

Étaient excusés :

Sonia AIROUCHE, Mireille ALPHONSE, Michèle BONNEAU, Corinne CADAYS-DELHOME, Guy DARAGON, François DECHY, Daniel DERNIAME, Oumarou DOUCOURE, Christine FAVÉ, Kheira FREIH BENGABOU, Richard GALERA, Raymond GALLIEGUE, Natacha MARTINIS, Gildo VIEIRA, Florian VIGNERON, Maryline VIVIER.

Secrétaire de séance : Mme Mélanie DAVAUX.

Avant l'ouverture de la séance, un film de rétrospective des réalisations sur la période 2020-2026 est projeté.

ORDRE du JOUR :

- **Désignation du secrétaire de séance :**
Mme Mélanie DAVAUX est désignée à l'unanimité.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 :**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.
- **Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application de la délibération n° 2024-07 du 23/01/24, n° 2024-21 du 05/03/24 et n° 2024-56 du 18/06/24 adoptées en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.**

Points en information :

- Série de 5 films ludiques et pédagogiques : « Je suis le bac inox ».

Rapports soumis à délibération :

Ressources humaines :

- 1. Actualisation du règlement intérieur – dispositions applicables aux agents affectés à l'annexe située 20 rue Gallieni.
- 2. Actualisation des modalités de gestion et de monétisation du Compte Épargne-Temps (CET).

Finances :

- 3. Note explicative de synthèse commune à quatre délibérations :
 - Rachat d'actions du SYREC dans le cadre du projet de re-ventilation de l'actionnariat de la SEML « TERRE et BOCAL ».
 - Compléments de tarifs 2026 : intégration de la fourniture de denrées pour les repas séniors.
 - Régularisation des contributions de l'année 2026.
 - Décision modificative n° 1 – exercice 2026.

Pôle Synergies Communes – Alimentation écoresponsable :

- 4. Maintien du thon dans les sandwiches faits maison par Tables Communes.

Informations orales par M. le président :

Avant d'ouvrir la séance, s'agissant de l'ordre du jour, **M. Philippe BOUYSSOU, président**, remercie les membres du Comité syndical pour leur contribution au cours des six années écoulées. Il remercie les élus pour leur fidélité et leur participation régulière aux instances de décisions. Il remercie également l'administration et les agents de Tables Communes. M. Philippe BOUYSSOU, président, assure avoir été honoré de présider le Comité syndical et, avec le soutien des membres du bureau syndical, d'avoir impulsé la mise en œuvre d'une politique publique renforcée en matière de restauration collective. Au cours des six ans écoulés, cette politique a atteint un niveau d'excellence, avec des produits de grande qualité. M. Philippe BOUYSSOU, président, espère que les efforts accomplis durant le mandat qui s'achève se poursuivront dans le cadre du mandat à venir. Nombre d'élus membres du Comité syndical sont engagés dans des campagnes électorales : M. Philippe BOUYSSOU, président, leur souhaite du succès et appelle de ses vœux la poursuite de la démarche visant à développer Tables Communes.

M. Philippe BOUYSSOU, président, rappelle que des projets majeurs restent à concrétiser. Le plus imminent est la construction de la troisième cuisine de Tables Communes, à Tremblay-en-France, qui devrait commencer au début du nouveau mandat. M. Philippe BOUYSSOU, président, espère qu'après les élections municipales, les villes actuellement membres du syndicat le resteront et que des villes l'ayant quitté souhaiteront le rejoindre, ce qui supposera de créer les bonnes conditions d'accueil afin de ne pas obérer la qualité actuelle des services offerts. Un autre projet est le déploiement de la plateforme pour le portage de repas des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie. Tables Communes a à cœur de développer sans cesse des offres diverses et de qualité. Enfin, un projet notoire du mandat est la création de Synergies Communes par les cadres de Tables Communes : ce pôle regroupe un nombre croissant de structures intercommunales et départementales. Synergies Communes est un outil au profit de la commande publique et un levier pour faire émerger des filières de production en France.

M. Philippe BOUYSSOU, président, salue les progrès réalisés au cours du mandat grâce à l'investissement des élus. La mandature a commencé avec des handicaps divers, notamment la menace imminente d'une cessation de paiement. Des départs ont heureusement été compensés par des arrivées de qualité, comme la ville de Pantin avec laquelle Tables Communes a signé une convention d'entente ou encore Montreuil qui a donné un nouveau

souffle à la coopération intercommunale. M. Philippe BOUYSSOU, président, souhaite aux membres une continuation heureuse dans leurs projets respectifs, qu'ils soient ou non réélus au terme des élections municipales. Il espère que les membres qui ne siègeront plus au sein du Comité syndical garderont un bon souvenir de leur passage chez Tables Communes et un sentiment de grande utilité dans le cadre de la politique publique essentielle qu'est la restauration scolaire.

M. Philippe BOUYSSOU, président, fait procéder au vote pour la désignation du ou de la secrétaire de séance : **Mme Mélanie DAVAUX est élue à l'unanimité.**

S'étant enquis d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025, M. Philippe BOUYSSOU, président, ne constate aucune demande de prise de parole et soumet le document au vote.

Le procès-verbal de la réunion de Tables Communes du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

M. Philippe BOUYSSOU, président, présente le **rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical**, et demande s'il y a des remarques :

N° de Décision	Objet de la décision
2025-135 03/12/25	REEMPLOI2025-4 – Travaux d'adaptations de la cuisine centrale d'Ivry-sur-Seine au conditionnement en réemploi - LOT 8.
2025-137 03/12/25	Modification N°2 du marché de nettoyage et d'entretien des locaux et vitreries intérieures et extérieures du siège administratif et des locaux des unités de production culinaire (AO N°2021-14), passé avec la société L.P.N (Les Professionnels du Nettoyage) : Lot N°1 : Nettoyage et entretien des locaux du siège administratif et des locaux sociaux des unités de production culinaire.
2025-138 05/12/25	Attribution d'un marché Synergies Communes selon la procédure « petit lot » AC7 pour la fourniture de kaki bio
2025-139 05/12/25	Attribution d'un marché Synergies Communes selon la procédure petit lot AC7 pour la fourniture de kiwi jaune bio
2025-153 18/12/25	Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire au nom de Tables Communes
2025-154 19/12/25	REEMPLOI2025-5 - Travaux d'adaptations de la cuisine centrale d'Ivry-sur-Seine au conditionnement en réemploi - Lots 12, 13, 14 et 15.
2025-155 19/12/25	Adhésion de la commune de VILLETANEUSE au groupement de commandes Synergies Communes
2025-156 22/12/25	Adhésion de la commune de MONTREUIL au groupement de commandes Synergies Communes.
2025-157 09/12/25	Acceptation de l'évolution des bordereaux de prix unitaires sur le marché MAPA 2023.06 Lots 1 et 2 pour O.P.Maintenance
2025-158 26/12/25	Modification N°3 du marché de nettoyage et d'entretien des locaux et vitreries intérieures et extérieures du siège administratif et des locaux des unités de production culinaire (AO N°2021-14), passé avec la société L.P.N (Les Professionnels du Nettoyage) : Lot N°1 : Nettoyage et entretien des locaux du siège administratif et des locaux sociaux des unités de production culinaire.
2025-159 26/12/25	Adhésion de la commune de PANTIN au groupement de commandes Synergies Communes.

En l'absence de questions ou remarques, M. Philippe BOUYSSOU, président poursuit l'examen de l'ordre du jour.

M. Philippe BOUYSSOU, Président, passe la parole à Mme Anna DUHAMEL, directrice de la Communication sur les points d'information :

- **Série de 5 films ludiques et pédagogiques : « Je suis le bac inox ».**

Mme Anna DUHAMEL rappelle que les films sont diffusés depuis plusieurs semaines sur les réseaux sociaux de Tables Communes. Le cinquième film paraîtra au cours de la semaine. Ces films ludiques et pédagogiques s'adressent aux enfants. Ils sont accompagnés d'un flyer qui sera prochainement distribué dans les villes : le QR Code renvoie aux vidéos. Par ailleurs, il est proposé de mettre en place une exposition itinérante reprenant les visuels afin de présenter les contenants réutilisables dans des écoles, des médiathèques ou des mairies.

Diffusion de 5 films.

M. Philippe BOUYSSOU, président, indique que toutes les villes utilisent désormais les bacs en inox. Les retours du terrain sont très positifs, preuve de la réussite de ce défi organisationnel, technique et logistique.

Mme Nicole DUBOE suggère que les vidéos soient transmises aux services Communication des villes, car il est toujours bénéfique de communiquer sur des démarches positives. Les vidéos pourraient par exemple être reprises dans les centres de loisirs. Il est important de prouver que les villes adhérentes à Tables Communes respectent la loi EGalim, voire sont en avance sur les obligations légales.

M. Philippe BOUYSSOU, président, confirme l'avance que Tables Communes a sur d'autres collectivités.

Mme Élodie GIRARDET indique que ses services sont très satisfaits du déploiement des bacs en inox : les plats sont plus appétissants et mieux réchauffés, comme l'affirment les vidéos. Plusieurs points négatifs sont cependant à souligner : une certaine pénibilité dans la manipulation de bacs plus pesants, la difficulté de se déplacer dans les locaux avec les chariots, l'absence du nombre de repas par bac sur l'étiquetage et un remplissage inégal des bacs.

M. Philippe BOUYSSOU, président, suggère la réalisation d'un film, quand la démarche sera bien instaurée, afin de présenter la SEMELOG : ses machines à laver à haute pression, ses robots, ses économies d'eau, mais également sa dynamique sociale qui se traduit par la création d'emplois dans une logique d'insertion.

M. Philippe BOUYSSOU, président, propose de passer à la suite de l'ordre du jour avec les dossiers soumis à délibération :

1. Actualisation du règlement intérieur – dispositions applicables aux agents affectés à l'annexe située 20 rue Gallieni :

M. Philippe BOUYSSOU, président, passe la parole à Mme Laurence LEONTE.

Mme Laurence LEONTE annonce que, dans le cadre d'un changement d'assurance, une étude a été réalisée sur l'occupation maximale des espaces du siège administratif de Tables Communes, sis 16 rue Gallieni. Il en ressort la nécessité de procéder au transfert de 16 agents, actuellement installés dans le siège administratif, vers l'annexe sise 20 rue Gallieni. Le règlement intérieur doit être mis à jour afin d'acter plusieurs points : l'existence de ladite annexe, l'organisation du stationnement des agents transférés, l'organisation du badgeage, la mise à disposition des équipements dans l'annexe et l'organisation du temps méridien, notamment les modalités de restauration des agents transférés.

Mme Mélanie DAVAUX précise que le transfert concerne uniquement les agents du siège administratif, et non les agents de la production ou de la logistique.

M. Philippe BOUYSSOU, président, ajoute que le transfert est indispensable pour respecter la réglementation en matière de sécurité incendie et d'évacuation : certains étages ne peuvent pas accueillir plus de 19 personnes.

Mme Mélanie DAVAUX confirme que le nombre de places est limité aux 1^{er}, 2^e et 3^e étages du siège. Le transfert répond aux exigences de sécurité du nouvel assureur.

Mme Laurence LEONTE indique que le CST a émis un avis favorable sur le transfert des 16 agents vers l'annexe.

M. Philippe BOUYSSOU, président, s'enquiert de questions. Il n'en relève aucune et fait procéder au vote.

=> Le Comité syndical approuve l'actualisation du règlement intérieur applicable au personnel de Tables Communes pour y intégrer des dispositions spécifiques aux modalités d'occupation dans les locaux annexes du 20 rue Gallieni, pour les agents de Tables Communes affectés sur ce site (**unanimité : 20 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre**).

2. Actualisation des modalités de gestion et de monétisation du Compte Épargne-Temps (CET) :

Mme Laurence LEONTE présente deux modifications de la délibération prise le 14 janvier 2020 tenant à la monétisation des jours de congés capitalisés sur le CET.

- *La première modification porte sur les montants réglementaires applicables par catégorie.*
- *La seconde s'applique aux agents admis en retraite pour invalidité après une inaptitude définitive. La délibération doit autoriser le versement du solde de leurs congés versés dans le CET, au-delà de 15 jours. À noter qu'en cas de décès d'un agent, le CET est monétisé intégralement en direction de ses ayants droit.*

Mme Mélanie DAVAUX ajoute que la note a été présentée en CST et validée par les organisations syndicales.

M. Idir MADADI suggère que la note rappelle le nombre minimal de jours de congés que les agents doivent prendre et le nombre maximal de jours qu'ils peuvent épargner dans leur CET. Il ne faut pas donner l'impression aux agents qu'ils peuvent se faire payer leurs 60 jours épargnés sans avoir à les prendre. La note devrait préciser que la modification ne concerne que les retraités en invalidité.

Mme Laurence LEONTE répond que, comme indiqué dans la note explicative de synthèse, les règles de droit commun relatives à l'application du CET restent inchangées. La modification ne concerne que les agents mis en retraite pour cause d'invalidité physique ou mentale définitive et ayant épuisé leurs droits à congés pour longue maladie : elle leur permet de monétiser les congés épargnés sur leur CET et qu'ils ne peuvent pas prendre.

M. Philippe BOUYSSOU, président, souligne que la délibération emporte 2 modifications : d'une part, l'actualisation du montant réglementaire de 150 € bruts/jour pour la catégorie A, 100 € pour la catégorie C et 83 € pour la catégorie C ; d'autre part, la possibilité pour les agents mis à la retraite pour invalidité de monétiser leurs congés épargnés (au-delà de 15 jours). **M. Philippe BOUYSSOU, président**, demande un rappel du droit commun.

Mme Laurence LEONTE rappelle que, selon les dispositions du droit commun, les agents peuvent chaque année déposer 10 jours de congés non pris dans leur CET, dans la limite de 60 jours hors plafond dérogatoire tel qu'en 2024 avec les JO, sous réserve d'avoir déjà pris au minimum 20 jours de congés annuels (agents à temps complet). Il ne s'agit pas que les agents déposent tous leurs congés dans le CET, sans jamais les prendre. Or, les agents admis en retraite pour invalidité n'ont plus la possibilité de prendre les congés épargnés sur leur CET. Enfin, Mme Laurence LEONTE rappelle que les agents peuvent déposer dans leur CET des jours de congés annuels et des jours d'ARTT.

Ne constatant pas d'autres prises de parole, **M. Philippe BOUYSSOU, président**, fait procéder au vote.

=> Le Comité syndical approuve l'actualisation du dispositif de Compte Épargne Temps applicable au personnel de Tables Communes, pour, dans le cadre de la monétisation des jours épargnés, actualiser les montants réglementaires et modifier les règles applicables aux agents admis en retraite pour invalidité à la suite d'une inaptitude définitive (**unanimité : 20 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre**).

3. Note explicative de synthèse commune à quatre délibérations :

- **Rachat d'actions du SYREC dans le cadre du projet de re-ventilation de l'actionnariat de la SEML « TERRE & BOCAL ».**

M. Philippe BOUYSSOU, président, annonce que Mme CREACHCADEC et MM. BRUSCOLINI et NUNG ne peuvent pas prendre part au vote pour cette délibération. Ces trois élus quittent momentanément la séance.

M. Philippe BOUYSSOU, président, passe la parole à M. Rémi NOUAL.

M. Rémi NOUAL rappelle que la SEML Terre & Bocal a été créée avec un capital social de 650 k€, apporté pour la quasi-totalité par le SYREC qui a mis à disposition son cuiseur industriel de très haute qualité. La SEML propose un rééquilibrage de l'actionnariat en faveur de Tables Communes qui est l'acheteur principal de Terre & Bocal. Le SYREC deviendra le second actionnaire, suivi par la Ville de Fontenay-sous-Bois (achat de purées) et la coopérative Bio IDF qui est l'apporteur de denrées. M. Rémi NOUAL indique que la délibération porte sur la re-ventilation de l'actionnariat et l'achat par Tables Communes de 3 575 actions. M. Idir MADADI s'enquiert du montant de cet achat d'actions. M. Philippe BOUYSSOU, président, répond que la dépense s'élève à 375 k€.

M. Rémi NOUAL précise que le montant du capital social de la SEML n'est pas modifié et reste de 650 k€. La coopérative Bio IDF, en sa qualité de SEM publique, ne peut pas posséder plus de 15 % des actions, soit un actionnariat s'élevant à 97 500 €. Tables Communes possèdera plus d'actions que le SYREC.

M. Idir MADADI comprend que le SYREC passe d'actionnaire majoritaire à actionnaire secondaire.

M. Rémi NOUAL confirme ce point. Pour rappel, dès son adhésion, Tables Communes avait annoncé sa volonté d'être actionnaire majoritaire. Cela nécessitait que la SEML tienne sa première réunion et reconnaisse le dépôt de 540 800 € du SYREC. Tables Communes achète des actions au SYREC : c'est une façon de valoriser l'apport en nature.

M. Philippe BOUYSSOU, président, indique que cette re-ventilation permettra à Tables Communes et à la coopérative Bio IDF, en cas de surproduction, de transformer les légumes en purées et en soupes et de les conditionner en conserve. Cela pourrait augmenter le pourcentage de bio dans les champs de Tables Communes.

M. Frédéric SOUCHET, DGS, précise que cela représente 100 hectares de culture supplémentaire.

M. Idir MADADI annonce que Bobigny, dans le cadre du mandat à venir, souhaite travailler avec la coopérative pour ouvrir une épicerie solidaire, dans le cadre d'une association agréée.

M. Philippe BOUYSSOU, président, indique que la coopérative a noué un partenariat avec une association d'Ivry-sur-Seine qui propose des paniers solidaires et organise chaque samedi matin un marché de producteurs qui est très fréquenté. M. Philippe BOUYSSOU, président, invite les élus de Bobigny à visiter l'association ivryenne : celle-ci mobilise plusieurs dizaines de bénévoles.

=> Le Comité syndical approuve le principe de diminution de la participation du SYREC au capital de la SEML et la re-ventilation de l'actionnariat entre les actionnaires publics acquéreurs, notamment Tables Communes (unanimité : 17 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre).

- **Compléments de tarifs 2026 : intégration de la fourniture de denrées pour les repas seniors.**

M. Rémi NOUAL indique que la proposition des tarifs 2026 ne présentait pas les tarifs relatifs à la fourniture de denrées achetées par Tables Communes pour préparer les repas seniors. Cette délibération technique corrige cette omission.

=> Le Comité syndical complète la délibération n° 2025-150 du 9 décembre 2025 relative à la « fixation des points unitaires par typologie de prestation de l'exercice 2026 », avec une prestation supplémentaire et met à jour la grille de valeur des points. (unanimité : 20 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre).

- **Régularisation des contributions de l'année 2026.**

M. Rémi NOUAL indique qu'il est préférable que la délibération soit prise avant les élections municipales : elle ne pouvait pas attendre le Comité syndical de mai / juin 2026, car il est de bonne gestion que les comptes soient clarifiés entre Tables Communes et ses adhérents. Une ville ayant notifié la correction de sa contribution le jour même : la délibération envoyée aux élus est donc corrigée sur table par la projection en séance. M. Rémi NOUAL présente deux exemples. Bobigny avait prévu une activité de 4 269 336 € : le total réalisé en 2025 s'établit à 4 046 269,93 €. Tables Communes doit lui rendre 223 066,07 €. À l'inverse, Montreuil avait prévu 7 254 588 € d'activité, mais a dépensé 7 536 798,84 € : la Ville doit régulariser 282 210,84 €. M. Rémi NOUAL annonce que Tables Communes doit rembourser 770 884,89 € aux collectivités et que celles-ci doivent régulariser 671 869,07 €, ce qui représente un débit de 99 015,79 €.

=> Le Comité fixe les ajustements 2026 des contributions appelées en 2025 des villes adhérentes selon le tableau annexé à la délibération (20 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre).

- **Décision modificative n° 1 – exercice 2026.**

M. Rémi NOUAL indique qu'une décision modificative est nécessaire pour procéder au remboursement des villes adhérentes et encaisser les compléments de celles-ci. Le montant de la décision modificative s'établit à 767 300 € en fonctionnement, pour une dépense maximale de 753 000 €. Les autres lignes sont des opérations d'équilibre en dépenses et en recettes pour le projet « de la terre à l'assiette », le stand de réalité augmentée, l'entretien et l'achat de vêtements (80 k€) et la garantie de loyer.

=> Le Comité syndical approuve la décision modificative n° 1 et dit que l'équilibre de la décision modificative n°1 se présente ainsi : en fonctionnement : 767 300 € et en investissement : 80 966 € (20 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre).

4. Maintien du thon dans les sandwiches faits maison par Tables Communes :

M. Philippe BOUYSSOU, président, passe la parole à Mme Magali TEMPO.

Mme Magali TEMPO indique que le Comité syndical doit acter par délibération les décisions prises dans le cadre de la motion votée le 9 décembre 2025.

- *Le thon de variété Listao est uniquement maintenu dans la confection des sandwiches faits maison par Tables Communes et retiré de tous les menus.*
- *Le thon est retiré de tous les repas distribués pour la petite enfance afin d'éviter les risques de contamination par les métaux lourds, Tables Communes ne maîtrisant pas la consommation qui est faite de cet aliment dans les foyers des enfants.*

M. Stéphane DUPRÉ rappelle que la motion prévoit que chaque ville peut demander un retrait total du thon dans les repas et sandwiches qui lui sont servis. Mme Magali TEMPO confirme cette décision qui concerne autant les repas scolaires que les sandwiches. La Ville de Romainville a déjà demandé le retrait complet du thon.

M. Philippe BOUYSSOU, président, ajoute que l'utilisation du thon est considérablement réduite dans les repas et sandwiches préparés par Tables Communes. En outre, Tables Communes choisit la meilleure qualité de thon disponible sur le marché, se plaçant ainsi très en deçà des recommandations sanitaires.

Mme Magali TEMPO confirme que le thon Listao est un poisson de petite taille qui contient moins de méthylmercure : Tables Communes prend toutes les précautions nécessaires pour éviter que les enfants soient exposés à cette substance.

M. Philippe BOUYSSOU, président, s'enquiert de remarques supplémentaires sur le sujet. N'en constatant pas, il soumet la délibération au vote.

=> Le Comité syndical acte notamment la tenue d'un débat lors de la séance du Comité syndical du 9 décembre 2025, portant sur les enjeux de santé publique et de sécurité alimentaire liés à la consommation de thon, en se concentrant sur les problématiques de contamination par les métaux lourds et autres polluants ; et décide le maintien du thon Listao uniquement dans la confection de sandwiches de Tables Communes ; et autorise la possibilité pour les villes qui le souhaitent de solliciter un retrait total du thon, sous réserve du respect de certaines conditions de formalisation de leur demande (unanimité : 20 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre).

L'examen des points soumis à délibération étant terminé, M. Philippe BOUYSSOU, président, indique qu'un point d'information complémentaire aux villes va être évoqué : **le Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.**

M. Philippe BOUYSSOU, président, donne la parole à Mme Magali TEMPO au sujet d'un appel au volontariat auprès des villes.

Mme Magali TEMPO indique que Clémentine SAINCLAIR, responsable du service Nutrition et Développement durable, a adressé dans la journée un mail aux villes au sujet du nouveau plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, présenté lors du Comité syndical précédent. Ce plan renforce les mesures globales dans toutes les villes et prévoit un accompagnement rapproché pour 2 collectivités. Clémentine SAINCLAIR avait lancé l'appel à volontaires en fixant au 20 février la date limite de réponse : pour le moment, seule une collectivité s'est manifestée. Or, dans le cadre de ce plan, Tables Communes souhaite accompagner une ville qui a déjà participé au groupe de travail pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et une ville qui ne connaît pas le dispositif, et ce afin qu'elle devienne pilote pour les autres collectivités.

M. Farid DJABALI indique avoir transmis l'information à la responsable du service de restauration de Mitry-Mory et attendre sa réponse. Depuis quelques années, la Ville réalise des tests dans certaines écoles afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

M. Philippe BRUSCOLINI annonce que Madame Anita BASSET a candidaté pour Tremblay-en-France. Mme Magali TEMPO confirme avoir reçu la candidature une heure avant la tenue du Comité Syndical.

M. Idir MADADI répond que personne ne s'est emparé de cet appel à volontariat à Bobigny : le directeur part à la retraite et les services sont à l'arrêt pendant la campagne électorale.

Mme Magali TEMPO indique que Tables Communes a participé au groupe de lutte contre le gaspillage alimentaire de l'Assemblée nationale, porté par le député Guillaume GAROT qui avait proposé la loi de 2016 contre le gaspillage alimentaire. Tables Communes travaillera sur les propositions qui lui seront soumises le lendemain dans le cadre de l'agenda 2030 contre le gaspillage alimentaire. Le syndicat a participé aux 3 groupes de travail du ministère. Le 11 février aura lieu la présentation des décisions qui seront mises en place.

En conclusion de la réunion, **M. Philippe BOUYSSOU, président**, remercie une nouvelle fois les membres du Comité syndical pour leur contribution et espère les retrouver nombreux le 13 avril 2026 (date à confirmer), lors de la réunion d'installation de l'instance qui se tiendra obligatoirement en présentiel. Cette date suppose que les villes adhérentes aient délibéré pour désigner les membres siégeant au Conseil syndical de Tables Communes, même si les conseils municipaux d'installation devraient se tenir le 28 mars 2026.

Mme Élisabeth DO VALE, responsable de l'administration générale, précise que le Comité syndical d'installation ne peut pas se réunir après le 24 avril, qui est la date limite légale.

M. Philippe BOUYSSOU, président, craint que la date du 13 avril ne soit trop précoce et qu'un décalage soit nécessaire. Cela devra être revu après les élections municipales. Les élus en seront avisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

La secrétaire de séance
Mélanie DAVAUX



Le président
Philippe BOUYSSOU

